

Cette offre d'emploi est limitée aux candidats autochtones des T.N.-O.

Agent de sécurité débutant, Yellowknife (mandat de deux ans)

N20/12NT

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

Vous souhaitez faire carrière dans le domaine de la sécurité industrielle? Vous aimez la formation en cours d'emploi? La sécurité vous passionne? Nous avons le poste qu'il vous faut!

L'agent de sécurité débutant appuie l'administration et l'application des Lois sur la sécurité et des Règlements sur la SST des T.N.-O. et du Nunavut, en plus de faire la promotion de la mission, de la vision et des valeurs de la CSTIT.

Il s'agit d'un poste de formation et de perfectionnement visant à doter son titulaire, par une combinaison d'éducation et de formation en milieu de travail, des qualifications nécessaires au poste d'inspecteur en santé et sécurité au travail en vertu des *Lois sur la sécurité* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Cette occasion de perfectionnement est destinée à des candidats autochtones pouvant créer des liens avec le mode de vie local et encourager l'implication des intervenants en matière de SST. Le titulaire du poste sera aussi appelé à fournir des renseignements et des conseils sur les subtilités et les particularités des T.N.-O. et du Nunavut.

Nous exigeons un diplôme d'études secondaires et une expérience de travail d'au moins trois ans. Un certificat d'une école de métiers ou une expérience dans le secteur des mines est un atout. Une expérience de travail relative aux lois ou aux normes réglementaires est perçue comme un atout. La possession d'un permis de conduire classe 5 valide, ou la capacité de l'obtenir dans un délai de six mois, est requise. La capacité à s'exprimer dans une langue autochtone des Territoires du Nord-Ouest est préférée. Les candidats doivent posséder un fort intérêt à apprendre sur la SST, notamment sur les lois, les systèmes de gestion de la sécurité et les systèmes de responsabilité interne. Nous tiendrons compte de la combinaison études et expérience au moment de déterminer l'expérience progressive, au cas par cas.

Échelle salariale : 40,51 \$ à 48,38 \$ l'heure (78 994,50 \$ à 94 341 \$ par année), ainsi qu'une indemnité de vie dans le Nord de 3700 \$ par année.

Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.

Date de clôture : **Le 24 février 2020**

Si ce poste correspond à vos compétences et vos aspirations, veuillez envoyer votre curriculum vitae par courriel, en citant le concours, à careers@wscc.nt.ca.

Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue. Il se peut que nous utilisions ce concours pour pourvoir des postes vacants similaires susceptibles de se libérer au cours des six prochains mois. La capacité de communiquer dans une langue officielle du Nunavut, en plus de l'anglais, est requise.

safety & care